

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 février 2026

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 9 février 2026 à la mairie sous la présidence de Mme Jacquard Marie Thérèse, Maire, pour donner suite à une convocation en date du 4 février 2026.

Etaient présents :

Mmes et M. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, DOMAS Julien, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARTEL Didier, MARCADIER Isabelle, RAY PÉROT Agnès, PUZENAT Julien, TAUBAN Borine.

Etaient absents excusés :

Mme GUERRIER Laure donne pouvoir à Mme JOLY Catherine,
M. DARBELET Pierre donne pouvoir à M DOMAS Julien,
Mme SORUS Monique donne pouvoir à Mme BERTHOMIER Laurence,
M. CHERASSE Alain donne pouvoir à M MARTEL Didier.

Était non excusé :

M. TRION Serge

Secrétaire de séance : Mme MARCADIER Isabelle.

La séance du conseil municipal débute à 19 h 30.

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 30 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

1. Vote du Compte Financier Unique 2025

La délibération concernant le vote du CFU 2025, ne peut avoir lieu. La trésorerie n'a pu fournir en temps voulu, les documents utiles au vote. Le Logiciel HELIOS de la DGFIPP est en panne.

Le vote se fera donc lors du prochain conseil.

2. Délibération DETR opération Pôle Commerce

Madame le Maire présente les dépenses prévisionnelles concernant l'opération d'investissement « Pôle Commerce » :

	Montant HT
MAITRISE D'ŒUVRE	45 676,20
TRAVAUX	538 000,00
Terrain n°1	21 000,00
Terrain n°2	12 000,00
Publication La Montagne	800,00
Extension ligne électrique	20 000,00
Contrôleur technique	4 000,00
Mission SPS	1 900,00
Géomètre	1 800,00
Raccordement orange	1 300,00
Signalétique	300,00
Etude du sol	1 500,00
Réfection mur	923,80
Dépense imprévu 10 %	53 800,00
TOTAL	703 000,00

Le montant total estimatif est donc de 703 000 euros HT.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie de TREVOL peut déposer dès à présent un dossier de DETR à la Préfecture de l'Allier pour la construction d'un Pôle commerce (Boulangerie et Salon

de Coiffure). Plusieurs contacts, ou réunions ont été réalisés en amont avec les services de la Préfecture afin de mieux appréhender ce projet, et de l'élaborer de façon plus sereine.

Ce projet de construction peut être financé par la DETR, fiche n°2 « Attractivité du Territoire » - « Maintien et création d'une activité indispensable aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée ».

Le conseil municipal décide de solliciter auprès de la Préfecture de l'Allier une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2026 sur le dispositif « Attractivité du territoire ».

Une délibération est prise dans ce sens, à l'unanimité.

Madame le Maire annonce que d'autres demandes de subvention pour cette opération seront déposées ultérieurement auprès de la Région, du Conseil Départemental, du GAL pour les aides européennes, Moulins Communauté.

3. Organisation des élections municipales 2026

Un tableau a été proposé pour que l'ensemble du conseil puissent choisir ses créneaux pour ses disponibilités.

Les créneaux ont été cochés en totalité. Le tableau sera ensuite envoyé au membres du conseil municipal.

4. Pôle commerce

Une nouvelle proposition du bureau d'étude a été faite au conseil municipal, notamment la diminution de superficie des locaux. Cette proposition a été validée par l'ensemble du conseil.

Il est aussi noté que le bureau d'étude s'est mis en relation avec la coiffeuse et le boulanger.

Une présentation est projetée.

5. Bar - Restaurant

La réunion concernant la levée des réserves a été faite 5 février 2026. Il restera certaines réserves à lever, mais globalement les travaux pour la majeure partie des lots sont arrivés à terme.

Tout ce qui avait été noté a été exécuté, l'entreprise LASSOT enlève les barrières de chantiers ; la peinture est terminée.

6. Points des adjoints

M. JOUBERT Jean - Paul

- Nous informe que les élèves de l'école Henri Matisse ont participé à la plantation d'arbres fruitiers. Cela est le résultat d'une collaboration actée avec la Fédération des Chasseurs de l'Allier. Les dix arbres fruitiers sur le cheminement de la zone verte de la ZAC derrière l'école ont été plantés jeudi 5 février 2026. Le personnel technique a préparé la zone de plantation.
- Nous informe que l'entreprise TREYVE, lié au projet des Vallons a un rendez-vous le 17 février 2026 pour le débroussaillage, ceci est lié au marché de travaux, donc à exécuter rapidement.
- Nous informe que la première semaine de mars nous aurons la balayeuse d'Avermes
- Nous informe que le 10 mai 2026, une visite du cimetière de Trevol sera effectuée ainsi que de celui de Villeneuve. Effectivement, le Pays d'Art et d'Histoire de Moulins Communauté souhaite valoriser le patrimoine de la commune en organisant une animation sur la commune.

Mme RAY PEROT Agnès

- Nous informe que malgré un planning des manifestations établi de toutes nos associations, il est difficile de gérer l'occupation de certaines salles.

Mme ANGLARES Annick

→ Nous fait part du compte de résultat de la micro-crèche : l'excédent s'élève à 13 000 €. Des ateliers pâtisserie, des séances de yoga parents + enfants ont été organisés, séances appréciées par les participants. En ce qui concerne le réinvestissement, il sera consacré essentiellement pour le matériel pour les enfants. Des projets sont également envisagés (ferme pédagogique pour les enfants...). Le personnel a pu effectuer diverses formations en 2025. Suite à leur demande, la mairie installera un robinet extérieur.

→ Madame Anglarès, présente un résumé du Conseil d'Ecole, qui s'est tenu le mardi 3 février 2026 :

Une visite médicale réalisée par la médecine scolaire se tiendra pour certains élèves de GS le vendredi 27 février et le lundi 02 mars 2026. Une visite médicale des élèves de PS sera organisée par l'infirmière de PMI.

Les enseignantes rappellent aux parents l'importance de la vigilance accordée à l'état de santé de leur enfant pour leur fréquentation de l'école : en cas de fièvre, de vomissements ou diarrhées, de maladie contagieuse, l'enfant doit être soigné et ne pas venir à l'école, même en ayant pris un médicament pendant la nuit ou le matin... Le rectorat a transmis dans les écoles un courrier faisant état d'une augmentation inquiétante des cas de rougeole sur le territoire français.

L'exercice PPMS départemental a eu lieu le mardi matin 18 novembre 2025.

Le niveau de vigilance du plan Vigipirate reste à son niveau le plus élevé « Urgence-Attentat ».

Un point sur les effectifs est fait à la date du 1er janvier 2026. Un élève supplémentaire arrive à la rentrée de février portant le nombre à 159 élèves. (TPS : 1, PS : 15, MS : 21, GS : 19, CP : 22, CE1 : 16, CE2 : 17, CM1 : 29, CM2 : 19.

Les inscriptions pourront se faire en mairie pour les enfants nés en 2023 (PS) et en 2024 (TPS) dès la rentrée des vacances d'hiver. Une communication sera faite.

Le bilan des activités est fait :

les élèves des classes de PS-MS, MS-GS, GS-CP et CP-CE1 ont eu la chance d'assister au spectacle musical de l'artiste Jean René à la salle Islea d'Avermes, visionnage de films au cinéma CGR de Moulins le 15 décembre financé par l'Amicale Laïque, visite du Père Noël, repas de Noël du vendredi 19 décembre 2025, offert par la mairie ; intervention de la gendarmerie pour les deux classes de CM1-CM2 sur les thèmes « Violences et harcèlement » et « Dangers d'internet » ;

Les activités à venir : sortie au Parc Paléopolis pour les deux classes de TPS-PS-MS et MS-GS, Echange avec l'IME avec deux classes (court métrage sur le thème des émotions) ; Projet Eco verger (plantation d'arbres fruitiers) ; ateliers clés en main sur le thème du cinéma. Le cycle piscine commencera dès la rentrée des vacances pour les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 de Mme Thivent. Les élèves de GS-CP feront un stage d'aisance aquatique au mois de mai pendant cinq jours et bénéficieront de plusieurs animations et visites de musées moulinois. Les transports seront pris en charge par la mairie. Plusieurs classes de l'école profiteront du trajet en car sur Moulins.

- Madame le maire expose qu'un courrier émanant de Monsieur de Soultrait, propriétaire du distributeur de Pizza demandant une réduction du loyer pour le mois de décembre 2025. Le conseil municipal rend un avis défavorable à cette demande, une convention avait été établie jusqu'au 31 décembre 2025.

La séance est levée à 21 h 30.